

## **REGLEMENT SUR LA QUALIFICATION DES JOUEURS DANS LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS**

1. Dans un même club les joueurs de même sexe sont classés A , B, C, ... A représente ceux qui sont qualifiés dans l'équipe qui évolue au niveau supérieur (qu'il soit national, régional ou départemental) par rapport à ceux de catégorie B et, a fortiori, ceux de l'équipe C ...
2. Un joueur, quel qu'il soit, ne peut pas disputer deux rencontres SENIORS dans deux équipes différentes sur une même journée de championnat.
3. Chaque club, engageant au moins 2 équipes de même sexe, doit fournir en début de saison la liste de 7 joueurs « brûlés » et classés catégorie A. Les joueurs portés sur cette liste doivent être inscrits sur au moins l'une des 2 premières feuilles de match pour que cette liste soit valable.
4. Dans le cas contraire, si la liste s'avère incomplète, tous les autres joueurs ayant disputé une rencontre avec l'équipe A sont par défaut brûlés dans cette catégorie jusqu'à la fourniture d'un nouveau nom participant réellement aux rencontres de l'équipe classée A.
5. Tous les autres joueurs n'étant pas sur cette liste sont classés en catégorie B (ou C..., voir article 7).
6. En cas de blessure d'un joueur brûlé, et ne pouvant plus participer aux compétitions pendant une longue période, ( 5 matches sans participation), celui-ci devra être remplacé sur cette liste.
7. Un club qui possède plus de 2 équipes doit fournir une liste de joueurs brûlés pour chaque équipe supplémentaire sauf pour l'équipe classée au niveau le plus bas. Les mêmes principes s'appliquent aux joueurs qui composent ces équipes.
8. Un joueur brûlé l'est pour toutes les équipes de niveau inférieur de son club.
9. Un joueur de qualification B, C ... a le droit de jouer dans la ou les équipes de niveau supérieur en respectant l'article n°2.
10. La règle s'applique également à deux équipes d'un même club qui évoluent au niveau le plus bas de la compétition. Une équipe est définie comme A et l'autre comme équipe B sauf que, dans ce cas, le nombre de joueurs à fournir sur la liste de brûlés est de 6 au lieu de 7.
11. Si le championnat de niveau supérieur se termine avant ceux de niveau inférieur, les qualifications valables pour la dernière rencontre du dit championnat restent acquises.
12. En cas de match reporté, seuls, peuvent y participer les joueurs qualifiés à la date d'origine prévue pour la rencontre.
13. Une même journée de championnat peut avoir une amplitude de plusieurs jours (sur une même semaine) mais aussi de quelques semaines (selon la disponibilité des équipements sportifs ...).

Règlement adopté à l'Assemblée Générale du 17 Juin 2004.